



Prise de position sur les deux initiatives contre les produits phytosanitaires

Contexte

Deux initiatives populaires veulent interdire ou fortement limiter l'utilisation de produits phytosanitaires en Suisse. L'initiative populaire « Pour une eau potable propre - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » (initiative pour l'eau potable) exige que des paiements directs ne soient à l'avenir versés qu'aux exploitations qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires, produisent sans recourir aux antibiotiques à titre préventif et ne détiennent que le nombre d'animaux qu'elles peuvent nourrir avec le fourrage qu'elles produisent elles-mêmes.

L'initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » (initiative contre les pesticides) demande d'interdire l'utilisation de tout pesticide de synthèse dans la production agricole, dans la transformation des produits agricoles et dans l'entretien du territoire. Elle réclame aussi l'interdiction d'importer des denrées alimentaires qui contiennent des pesticides de synthèse ou qui ont été fabriquées à l'aide de ces produits.

Arguments

L'ASSAF rejette ces deux initiatives populaires pour les raisons suivantes :

- L'emploi de produits phytosanitaires **permet de garantir la sécurité alimentaire** du point de vue quantitatif et qualitatif. Une interdiction de lutte contre des ravageurs à l'aide de produits adéquats augmenteraient les pertes de récolte et les pertes durant le stockage des denrées alimentaires. En fonction des conditions météorologiques, les pertes de récolte pourraient dépasser les 40%. Au cours des processus de transformation et fabrication alimentaire, l'hygiène joue un rôle important. Des désinfectants et biocides sont essentiels. Une interdiction de ces produits pose d'immenses problèmes d'hygiène et de sécurité des produits.
- **L'agriculture fait des efforts d'amélioration continus.** La quantité totale de produits phytosanitaires dits de synthèse utilisée a diminué de 27% depuis 2011. Dans le même temps, la quantité d'herbicides utilisée a diminué de 29% et, en ce qui concerne le glyphosate, une réduction des quantités utilisées de 40 % a été enregistrée. Il en va de même pour l'utilisation des antibiotiques, dont les quantités ont été réduites de 50%.
- Ces initiatives conduiraient à une **croissance importante des importations alimentaires**, alors qu'aujourd'hui déjà aujourd'hui près de 50% de aliments consommés sont importés. Pour les denrées importées, il est difficile de contrôler les conditions de production. A titre d'exemple, pour les échantillons de denrées alimentaires importées d'Asie, 30% conduisent à des réclamations en raison de résidus de produits phytosanitaires trop élevés.
- L'acceptation de ces initiatives conduiront à une **augmentation du gaspillage alimentaire**. Actuellement de nombreux sous produits découlant de la transformation alimentaire peuvent être utilisés dans l'alimentation animale. Il s'agit par exemple du petit-lait issu de la fabrication fromagère qui est utilisé dans l'alimentation porcine ou de différents tourteaux de pressurage d'oléagineux qui sont une source de protéine dans l'alimentation animale. L'initiative « eau

propre » interdit cette valorisation. D'autre part, le non-recours à des produits phytosanitaires augmentera la part de produits pas commercialisables en raison de défauts (par exemple pommes véreuses).

- La Suisse serait le seul pays au monde à interdire tous les produits phytosanitaires. Cette restriction serait une **interdiction de technologie** qui nuit à la place économique et scientifique suisse. En effet, le recours contrôlé et sélectif à des produits de protection des plantes fait partie de l'état de la technologie au niveau international.
- **La qualité de l'eau potable en Suisse est excellente.** En effet, l'exigence quantitative de 0.1 microgrammes par litre d'eau est respectée dans 98 % des stations de mesure des eaux souterraines. Là où des dépassements sont constatés, il faut agir au niveau local en prenant des mesures ciblées dans les zones à protéger.
- **Les initiatives visent aussi l'agriculture biologique.** Le terme pesticide couvre toutes les substances utilisées pour combattre des ravageurs, des champignons, des virus ou des plantes invasives. Les initiatives ne font pas de distinction. En Suisse, un tiers des produits phytosanitaires utilisés est d'origine naturelle et autorisé dans l'agriculture biologique. Avec l'acceptation des initiatives, il ne serait plus possible de pratiquer l'agriculture biologique sous sa forme actuelle.
- **Les initiatives scindent l'agriculture suisse en une agriculture de production et une agriculture de prestations.** La mise en œuvre de ces initiatives conduirait une partie des agriculteurs à sortir du système des paiements directs liés aux prestations écologiques requises (PER). Ils augmenteraient l'intensité de la production pour compenser les pertes de paiements directs et utiliseraient plus d'intrants. Les initiatives mettent en danger le système actuel permettant de contenir toute l'agriculture.
- **Les initiatives détruisent des milliers de places de travail dans le secteur agroalimentaire.** En effet, il ne sera, par exemple, plus possible d'importer du café ne provenant pas de production biologique en Suisse pour le torréfier et le transformer. En conséquence, des entreprises comme Nestlé seront forcées à délocaliser leur production à l'étranger.

Innovation et engagement

Les solutions technologiques innovantes permettent de réduire les risques émanant des produits phytosanitaires. La robotisation et l'agriculture de précision sont des réponses pour réduire de manière importante la quantité de substances nécessaires, d'améliorer la précision dans l'application. Les conditions cadres doivent soutenir la recherche et l'innovation dans ce domaine et pas formuler des interdictions. La transition technologique est en cours.

L'ASSAF soutien le plan d'action de la Confédération en matière de produits phytosanitaires. Ce plan d'action prévoit de réduire les risques des produits phytosanitaires de 50%. D'ici 2027, les applications de produits présentant des risques particuliers seront réduites de 30%.

L'innovation technologique est essentielle et permettra de répondre aux défis de demain qui consistent à nourrir une population mondiale qui atteindra presque 10 milliards d'individus à l'horizon 2050. Cette augmentation de population à l'échelon mondial nécessite une augmentation de la production alimentaire.

ASSAF, Berne, le 21 août 2019